



ATO 326/DTO 132 Antenne EBSH
Aérodrome boîte 1
B-6870 Saint-Hubert
Belgique

Saint-Hubert, le 13 octobre 2019

Concerne : prorogation/renouvellement qualification Instructeur et autorisation Examineur– rappel des conditions et invitations aux refreshers.

Cher instructeur
Cher examinateur,

Vous êtes en possession d'une licence européenne de pilote de planeur valable « à vie » pour autant que vous respectiez certains critères d'expérience et que vous déteniez un certificat médical en cours de validité.

Néanmoins, vos qualifications d'instructeur et autorisations d'examineur ont une validité de trois ans. Avec la publication prochaine d'une nouvelle réglementation EASA relative au vol à voile (SFCL – Sailplane Flight Crew Licence), la durée de validité pourrait être portée à 5 ans. Ce n'est cependant pas encore le cas.

Vous pourrez demander à la DGTA la prorogation de vos qualifications et autorisations pour un nouveau terme de trois ans en faisant la preuve du respect de certaines conditions, pendant la période de validité de la qualification/autorisation [donc avant la date échéance mentionnée sur votre licence SPL ou LAPL(S)] :

Pour la prorogation de la qualification Instructeur (tant FI que FI FI, TMG ou non) :

Satisfaire à deux des trois conditions suivantes :

- Pouvoir démontrer 30 heures ou 60 décollages en vol d'instruction sur planeur et/ou motoplaneur.
- Suivre un refresher instructeur Vol à Voile de deux jours en ATO/DTO.
- Réussir une évaluation de compétence (AoC – assessment of competence) dans les 12 mois précédant la date d'expiration de votre qualification

Pour la prorogation de l'autorisation Examineur (tant FE que FIE) :

- Avoir 2 prestations Examineur par an dans les trois années précédant la prorogation. Pour tous les examinateurs officiant sur la plateforme EBSH, c'est le cas et une copie de vos prestations Examineur se trouvent au CNVV.
- Avoir suivi un refresher Examineur.
- Avoir réussi une évaluation de compétence (AoC – assessment of competence) dans les 12 mois précédant la date d'expiration de votre autorisation.

Pour la prorogation de l'autorisation Senior examiner (SE) :

- Avoir suivi un séminaire de mise à jour à la DGTA
- Etre désigné par la DGTA

A chacune et chacun de voir où il en est et de prendre à temps les mesures afin de se mettre en ordre.
La DTO132/FCFVV et la FBVV vont vous y aider.

Personne de contact: Michel Pihard • Tél. +32 (0)472 76 55 28 • info@cnvv.be

Centre National de Vol à Voile

asbl créée en 1952

Aérodrome bte 1

B-6870 SAINT-HUBERT

<http://www.cnvv.be>

E-mail: info@cnvv.be

CNVV

Tél. +32 (0)61.61.12.68

Fax + 32(0)61.61.38.20

FORTIS: 271-0315177-56

IBAN : BE 20 271031517756

BIC : GEBABEBB

N° entreprise : 409143525

Dans le cadre de la prorogation Instructeur, la DTO132/EBSH organise deux refreshers Instructeur identiques dans les locaux du CNVV à Saint-Hubert :

- Refresher Nr 1 : 09-10 Nov 2019
- Refresher Nr 2 : 22-23 Fev 2020

RV à 08.30 Hr dans la salle de briefing CNVV.

Inscription obligatoire avant le 01 Nov 2019 pour une des deux sessions par courriel sur : info@cnvv.be

Il est probable que d'autres refreshers Instructeurs seront organisés sur les plateformes de Theux, Namur ou Maubray, mais les dates ne sont pas encore connues.

Dans le cadre de la prorogation Examineur, la FBVW (toutes fédérations confondues) organise deux refreshers Examineur identiques, en principe à Beauvechain, aux dates suivantes :

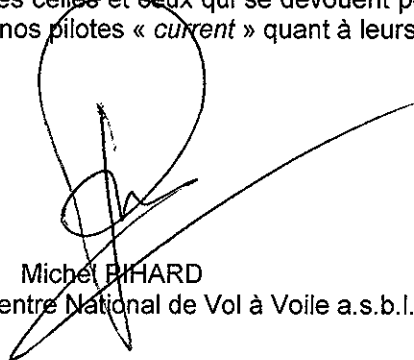
- Refresher Nr 1 : 21 Dec 2019
- Refresher Nr 2 : 08 Fev 2020

Vu la charge de travail liée à pareille organisation et l'implication de la DGTA dans le refresher, il n'y aura pas d'autres sessions.

Les informations concernant les modalités d'inscription, le programme et la localisation suivront.

Les AoC Examineurs peuvent se faire à EBSH dès que la bonne saison reviendra en 2020 et après avoir suivi les refreshers Examineurs. Ces AoC doivent obligatoirement être faits avec un Senior Examiner (SE) (il y en a 6 en Belgique – les SE de la FCFVV sont Patrice Vandendaele qui officie sur Maubray et Michel Pihard qui officie sur Saint-Hubert).

Par la présente, j'en profite pour remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui se dévouent pour faire partager leur expérience aux candidats pilotes et pour contribuer à garder nos pilotes « *current* » quant à leurs qualifications.



Michel PIHARD
Président du Centre National de Vol à Voile a.s.b.l.